

**FICHE SIGNALÉTIQUE****1. Identification du produit et de l'entreprise**

ID FS : SDS585

NOM DU PRODUIT : ACDelco DEX-COOL Extended Life Pre-Diluted 50/50 Antifreeze/Coolant - Antigel/liquide de refroidissement préalablement dilué 50/50 à durée prolongée DEX-COOL d'ACDelco

NUMÉRO DU PRODUIT : 88862645, 88863336, 88863344, 88864314, 88864342, 9986100, 12378390, 19241710, 10953456

NUMÉRO DE LA FORMULE : YA-956B-P50, YA-956B-P50-B

FABRICANT :  
Prestone Products  
Corporation  
69 Eagle Rd.  
Danbury, CT 06810BUREAU CANADIEN :  
AutoSupply Acquisition Canada Inc.  
33, boul. MacIntosh  
Concord (Ontario) L4K 4L5BUREAU DU MEXIQUE :  
ASG Operations Mexico S.de R.L. de C.V.  
Carretera México Cuautitlan, Kilómetro 31,5,  
Nave Industrial 5,  
54800 Loma Bonita, Cuautitlan, México**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCES MÉDICALES ET POUR TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT :**

1 888 269-0750 (depuis les États-Unis ou le Canada)

01 800 715-4135 (depuis le Mexique)

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR URGENCES DE TRANSPORT (Seulement pour déversements de produits chimiques et d'accidents de transport) :**

CHEMTREC 1 800 424-9300 (depuis les États-Unis ou le Canada) 1 703 741-5970 (en dehors des États-Unis et du Canada)

USAGE DU PRODUIT : Antigel pour automobile – bien de consommation

RESTRICTIONS D'UTILISATION : Aucune restriction d'utilisation n'a été déterminée.

**2. Reconnaissance des dangers****SGH/Classification des dangers 2012 :**

Classification en matière de santé :	Classification physique :
Toxicité aiguë - Catégorie 4 (orale) Toxicité spécifique de l'organe cible – Exposition répétée - Catégorie 2 Toxique pour la reproduction - Catégorie 2	N'est pas dangereux.

**Éléments d'étiquetage****AVERTISSEMENT !**

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H361d - Soupçonné de causer du tort à l'enfant à naître.

H373 - Pourrait causer des dommages aux reins par l'exposition prolongée ou répétée.

**Énoncés de prévention :**

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 - Ne pas respirer les brumes ni les vapeurs.



P264 - Laver à fond la peau exposée après manipulation.  
P270 - Ne pas manger, boire ni fumer en utilisant ce produit.  
P280 - Porter des gants de protection appropriés et une protection pour les yeux.

**Énoncés de réponse :**

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Si vous ne vous sentez pas bien, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P330 - Rincer la bouche.

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consultez un médecin.

**Énoncés d'élimination :**

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux et nationaux.

### 3. Composition / information sur les composants

Composant	N° CAS	Quantité
Éthylèneglycol	107-21-1	45-55
Eau.	7732-18-5	45-55
Acide éthyle-2 hexanoïque, sel de sodium	19766-89-3	1-5
Diéthylèneglycol	111-46-6	0-5

La concentration exacte est un secret commercial.

### 4. Premiers soins

**INHALATION :** Emmener la personne exposée à l'air frais et, si elle a de la difficulté à respirer, se sent essouffée ou a cessé de respirer, composer le 911 immédiatement.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Enlever les vêtements contaminés, et laver soigneusement la zone qui est entrée en contact avec du savon et de l'eau. Obtenir une aide médicale si une irritation se développe et persiste.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer immédiatement les yeux avec une grande quantité d'eau courante pendant 15 minutes. Solliciter des soins médicaux si l'irritation persiste pendant plus de 2 heures.

**INGESTION :** Une toxicité grave peut survenir après l'ingestion. Composer le (800) 890-2075 pour recevoir des conseils médicaux d'urgence ou obtenir une aide médicale immédiate auprès du service d'urgence d'un hôpital. Ne pas provoquer le vomissement à moins que cela ne soit recommandé par un professionnel de la santé. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente ou somnolente.

**SYMPTÔMES LES PLUS IMPORTANTS :** Le contact avec les yeux peut causer une irritation oculaire. L'inhalation des brumes peut irriter le nez et la gorge. L'ingestion peut causer des effets indésirables constituant un danger de mort, y compris une gêne ou des douleurs abdominales, de la nausée, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence, un malaise, une vision floue, de l'irritabilité, des douleurs au dos, une insuffisance rénale, et des effets sur le système nerveux central. Peut causer des effets sur le développement, selon des données animales.

**INDICATION D'ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET TRAITEMENT SPÉCIAL, S'IL Y A LIEU :** En cas d'ingestion, obtenir une aide médicale immédiate ou composer le (800) 890-2075 pour obtenir de l'aide.

**NOTES AU MÉDECIN :** Dans l'éventualité d'une exposition potentiellement toxique, composer le (800) 890-2075 pour obtenir des conseils sur le traitement médical à suivre. Lors de l'ingestion, les principaux effets toxiques du produit sont causés par l'éthylèneglycol, et comprennent l'acidose métabolique et l'insuffisance rénale. La présence d'un trou anionique accompagné d'une acidose métabolique est fortement évocatrice d'une ingestion importante. Les symptômes se présentant tardivement peuvent inclure la preuve d'un trou osmolaire, une hypocalcémie importante, des arythmies cardiaques, un œdème pulmonaire, la présence de cristaux d'oxalate calcique dans l'urine ou des effets sur les septième, huitième et neuvième nerfs crâniens.



Date de préparation : 5 août 2016

L'administration précoce d'éthanol ou de foméprozole (Antizol<sup>MD</sup>) comme antidote peut prévenir le développement de métabolites toxiques d'éthylèneglycol menant à une toxicité systémique grave. Composer le (800) 890-2075 pour obtenir des conseils médicaux au sujet du traitement et du suivi des patients lors de l'administration du traitement antidotal. L'hémodialyse peut être nécessaire pour le traitement de patients gravement intoxiqués. L'administration de thiamine et de pyridoxine est également recommandée.

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**MATIÈRE APPROPRIÉE POUR L'EXTINCTION :** Pour les grands incendies, utiliser l'alcool ou les mousses tout usage. Pour les petits incendies, utiliser l'eau pulvérisée, dioxyde de carbone ou produits chimiques secs.

**DANGERS SPÉCIFIQUES LIÉS AU PRODUIT CHIMIQUE :** Un jet continu d'eau ou de mousse dirigé vers un liquide chaud et brûlant peut causer formation d'écume. La combustion peut produire du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

**MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :** Ne pas pulvériser directement sur les feux en nappe. Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes à pression positive et des vêtements de protection intégrale contre le feu dans les zones d'utilisation ou de stockage de produits chimiques.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

**PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE :** Portez des vêtements et de l'équipement protecteurs appropriés (voir la section 8).

**MÉTHODES ET MATÉRIELS DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE :** Recueillir avec du matériel absorbant et placer dans un conteneur approprié et étiqueté pour son élimination ou si permis laver l'endroit déversé avec de l'eau.

#### 7. Manutention et stockage

**PRÉCAUTIONS POUR UNE MANUTENTION SÉCURITAIRE :**

Nocif ou mortel si avalé. Ne pas boire d'antigel ou la solution. Éviter un contact avec les yeux ou un contact cutané prolongé ou répété. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Laver rigoureusement la peau exposée avec du savon et de l'eau après son usage. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés. Garder les conteneurs loin des flammes nues et de la chaleur excessive. Ne pas réutiliser les contenants vides, à moins qu'ils n'aient été dûment nettoyés. Les conteneurs vides retiennent les résidus de produits et peuvent être dangereux. Ne pas couper, souder, percer, etc. les conteneurs même vides.

Une décharge soudaine de vapeurs chimiques organiques chaudes ou de brumes provenant d'équipement de traitement qui fonctionne sous des températures et pressions élevées, ou une entrée soudaine d'air dans l'équipement sous vide, peut aboutir à une ignition sans sources évidentes d'ignition. Les températures "d'auto ignition" ou "d'ignition" publiées ne peuvent être traitées comme des températures sécuritaires de fonctionnement dans les procédés chimiques sans l'analyse des conditions actuelles de traitement. L'usage de ce produit dans des applications de températures élevées devraient être rigoureusement évalué afin d'assurer des conditions sécuritaires de fonctionnement.

**CONDITIONS D'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS :** Entreposer à l'écart de la chaleur excessive et des oxydants.

**CLASSIFICATION NFPA :** IIIB (Peut se qualifier pour l'exemption de quantité pour le consommateur qui suit : Un produit aux consommateurs qui contient au maximum 50 pour cent par volume de liquides inflammables miscibles avec l'eau ou de liquides combustibles, et le reste du produit étant constitué de composants qui ne brûlent pas, et qui est emballé dans des contenants individuels qui ne dépassent pas une capacité de 1,3 gallon [5 L].)



## 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

### LIGNES DIRECTRICES D'EXPOSITION

CHIMIQUE	LIMITE D'EXPOSITION
Éthylèneglycol (comme aérosol)	100 mg/m <sup>3</sup> - Plafond ACGIH VLS
Diéthylèneglycol	10 mg/m <sup>3</sup> - MPT, WEEL de l'AIHA
Acide éthyle-2 hexanoïque	Pas de limite établie.

CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS : Utiliser une ventilation générale ou aspiration localisée comme requis pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition professionnelles.

### ÉQUIPEMENT PERSONNEL DE PROTECTION

Protection respiratoire : Pour les opérations où la limite d'exposition est dépassée, un appareil respiratoire homologué par NIOSH muni de cartouches contre les vapeurs organiques et de préfiltres anti-poussière et anti-brumes ou un appareil respiratoire à adduction d'air est recommandé. Le choix de l'équipement dépend du type de contaminant et de la concentration. Choisir et utiliser en accord avec 29 CFR 1910.134 et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Pour la lutte contre l'incendie, utiliser un appareil respiratoire autonome.

GANTS : Des gants résistants contre les produits chimiques tels que le néoprène ou le PVC en cas de contact possible.

Protection pour les yeux : Des lunettes de sécurité anti-éclaboussures.

AUTRE ÉQUIPEMENT/MÊTEMENT PROTECTEUR : Des vêtements protecteurs appropriés au besoin pour minimiser un contact avec la peau.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

APPARENCE :	Liquide orange	ODEUR :	Odeur caractéristique
SEUIL OLFACTIF :	Aucun seuil olfactif.	pH :	9.0
POINT DE FUSION/DE CONGÉLATION :	-34 °F (-36 °C)	POINT/INTERVALLE D'ÉBULLITION :	229 °F (109 °C)
POINT D'ÉCLAIR :	>220 °F (104 °C)	TAUX D'ÉVAPORATION :	Non déterminé.
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ) :	Sans objet.	LIMITES D'INFLAMMABILITÉ :	LIE : Non déterminé. LES : Non déterminé.
TENSION DE VAPEUR :	< 0,1 mmHg à 68 °F (20 °C)	DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	Non déterminé.
DENSITÉ RELATIVE :	1.07	SOLUBILITÉS :	Eau : Solubilité à 100 %.
COEFFICIENT DE PARTAGE (n-octanol/eau) :	Non déterminé.	TEMPÉRATURE DE COMBUSTION SPONTANÉE :	Non déterminé.
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :	Non déterminé.	VISCOSITÉ :	Non déterminé.

## 10. Stabilité et réactivité

RÉACTIVITÉ : Normalement non réactif

STABILITÉ CHIMIQUE : Stable

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : La réaction avec des oxydants forts génère de la chaleur.



CONDITIONS À ÉVITER : Aucune condition à éviter n'est connue.

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Éviter les bases fortes à haute température ; les acides forts, les oxydants forts et les produits chimiques réagissent aux composés d'hydroxyl.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

## 11. Données toxicologiques

### EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ :

#### DANGERS AIGUS :

**INHALATION** : Peut provoquer une irritation du nez et de la gorge avec des maux de tête, particulièrement à cause des brumes. Les vapeurs à concentrations élevées, par exemple, en chauffant la matière dans un espace de travail renfermé et pauvrement ventilé, peut provoquer la nausée, vomissement, mal de tête, étourdissement et des mouvements irréguliers des yeux.

**CONTACT AVEC LA PEAU** : Pas de preuve d'effets indésirables selon les renseignements disponibles.

**CONTACT AVEC LES YEUX** : Le liquide, la vapeur ou la brume peut provoquer une gêne dans l'œil avec une conjonctivite persistante, visible comme une rougeur légèrement excessive ou conjonctive. Une sérieuse lésion à la cornée n'est pas anticipée.

**INGESTION** : Peut provoquer une gêne abdominale ou douleur, nausée, vomissement, étourdissement, somnolence, malaise, vision floue, irritabilité, douleur au dos, une diminution de production d'urine, défaillance rénale, effets sur le système nerveux central, y compris des mouvements irréguliers des yeux, convulsions et coma. Insuffisance cardiaque et œdème pulmonaire peut se développer. Des dégâts sérieux aux reins qui peuvent être mortel peuvent survenir à la suite de l'ingestion de l'éthylèneglycol. Peu de rapport ont été publiés en ce qui concerne la description du développement de l'affaiblissement des muscles faciaux, qui diminuent l'ouïe, et la difficulté d'avaler, lors des étapes avancées d'un l'empoisonnement sérieux.

**EFFETS CHRONIQUES** : Une exposition prolongée ou répétée par inhalation peut produire des signes d'engagement du système nerveux central, particulièrement étourdissement et des mouvements saccadés des yeux. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une sensibilisation de la peau et une dermatite liée chez certains individus. L'éthylèneglycol a été prouvé de causer des défauts de naissance chez les animaux de laboratoire. La signification de cette conclusion pour les humains n'a pas été déterminée. Sur la base des données animales, l'acide éthyle-2 hexanoïque, sel de sodium, est soupçonné de causer des effets sur le développement.

**LISTE DE CANCÉROGÉNÉCITÉ** : Aucuns des composés de ces produits ne sont répertoriés comme un cancérigène ou cancérigène suspect par la CIRC, NTP, ACGIH ou OSHA.

#### VALEURS DE TOXICITÉ AIGUË :

ETA calculée pour le produit :	ETA voie orale :	973,5 mg/kg
	ETA voie cutanée :	18 726 mg/kg

Éthylèneglycol :	DL50 orale du rat	4700 mg/kg
	DL50 peau lapin	9530 mg/kg

Diéthylèneglycol :	DL50 orale du rat	12 565 mg/kg
	DL50 peau lapin	11 890 mg/kg

#### DONNÉES DE LABORATOIRE IMPORTANTES AVEC PERTINENCE POSSIBLE SUR LA SANTÉ HUMAINE :

L'éthylèneglycol a été montré de produire des effets tératogéniques relié à la dose chez les rats et les souris lorsque administré par gavage ou dans de l'eau potable à des concentrations ou doses élevées. Aussi, dans une étude

préliminaire chez les rats et les souris en gestation conduites pour évaluer les effets d'exposition aux aérosols de concentrations 150, 1,000 et 2,500 mg/m<sup>3</sup> pendant 6 heures par jour lors de la période d'organogénèse, des effets tératogéniques ont été produits à des concentrations les plus élevées, mais seulement chez les souris. Les conditions de ces dernières expériences n'ont pas permis une conclusion pour voir si la toxicité développementale a été facilitée par l'inhalation d'aérosol, par l'absorption percutané de l'éthylèneglycol à travers la peau contaminée, ou l'ingestion d'éthylèneglycol à la suite du toilettage du pelage mouillé. Une étude plus poussée comparant les effets d'une exposition (par le corps entier et par le nez seulement), à une forte concentration du produit en aérosol a démontré que l'exposition par le nez seulement donnait lieu à une toxicité maternelle (1 000 et 2 500 mg/m<sup>3</sup>) et une toxicité pour le développement, avec des preuves minimales de tératogénicité (2 500 mg/m<sup>3</sup>). La concentration sans effet (basée sur la toxicité maternelle) était 500 mg/m<sup>3</sup>. Dans une autre étude faite chez les souris, aucuns effets tératogéniques n'ont apparus lorsque l'éthylèneglycol a été appliqué à la peau des souris en gestation au cours de la période d'organogénèse. Les observations ci-dessus suggèrent que l'éthylèneglycol doit être considéré comme tératogène pour les animaux ; il n'existe actuellement aucune information suggérant que l'éthylèneglycol puisse causer des déficiences de naissances chez l'humain. L'application cutanée d'éthylèneglycol ne cause pas de toxicité développementale ; l'exposition à une haute concentration d'aérosol ne produit que peu de risque de toxicité sur le développement ; c'est par voie périorale que se développe principalement la toxicité sur le développement.

Deux études d'alimentation chroniques, en utilisant les rats et les souris n'ont produits aucunes preuves que l'éthylèneglycol cause une incidence de tumeur accrue relié à la dose ou à la forme différente de tumeurs comparé au groupe de contrôle non traité. L'absence de potentiel cancérigène pour l'éthylèneglycol a été appuyée par plusieurs études génotoxiques in vitro montrant qu'il ne produit pas d'effets mutagènes ou clastogènes.

Dans une étude sur des rats Wistar, on a trouvé des effets négatifs sur le développement à une dose d'acide éthyle-2 hexanoïque, sel de sodium de 100 mg/kg de poids corporel.

Ce produit contient moins de 0,2 % de tolytriazole, dont l'activité mutagène a été démontrée dans un système d'essai bactériologique. Ce produit contient moins de 0,2 % de tolytriazole, dont l'activité mutagène a été prouvée dans un système d'essai bactériologique. Une corrélation a été établie entre l'activité mutagénique et la cancérigénicité pour plusieurs produits chimiques. Le tolytriazole n'a pas été identifié comme un cancérigène ou cancérigène probable par le NTP, le CIRC, l'ACGIH ou l'OSHA.

## 12. Données écologiques

### ÉCOTOXICITÉ :

Éthylèneglycol :	CL50 Pimephales promelas (tête-de-boule)	<10 000 mg/l/96 h
	CE50 Daphnia magna (daphné)	100 000 mg/L/48 h
	Bactérien (Pseudomonas putida)	10,000 mg/l
	Protozoa (Entosiphon sulcatum et Uronema parduczi ; Chatton-Lwoff)	>10,000 mg/l
	Algue (Microcystis aeruginosa)	2,000 mg/l
	Algue verte (Scenedesmus quadricauda)	>10,000 mg/l
Diéthylèneglycol :	CL50 Gambusie	>32 000 mg/L/96 h

### PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ :

L'éthylèneglycol est facilement biodégradable (97-100 % en 2-12 jours). Le diéthylèneglycol est facilement biodégradable (>70 % en 19 jours).

### POTENTIEL BIOACCUMULATIF :

Éthylèneglycol : Un facteur de concentration biologique de 10 pour l'éthylèneglycol sur un poisson, l'ide dorée (Leuciscus idus melanotus), après 3 jours d'exposition suggère un faible potentiel de bioconcentration dans les organismes aquatiques.

Diéthylèneglycol : Un facteur de concentration biologique estimé à 3 suggère un faible potentiel de bioconcentration dans les organismes aquatiques.

MOBILITÉ DANS LE SOL : L'éthylèneglycol et le diéthylèneglycol ont une grande mobilité dans le sol.



Date de préparation : 5 août 2016

AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES : Aucun autre effet indésirable n'est connu.

### 13. Données sur l'élimination du produit

Éliminer le produit en accord avec toutes les réglementations locales, de l'état/provinciales et fédérales.

### 14. Informations relatives au transport

CLASSIFICATION DES DANGERS SELON DOT ÉU : Non régulés (à moins qu'une quantité à déclarer se trouve dans le produit)

Note : SI UNE EXPÉDITION D'UNE QUANTITÉ À DÉCLARER (9 090 LB/1 018 GALLONS) DANS UN EMBALLAGE UNIQUE EST IMPLIQUÉE, L'INFORMATION SUIVANTE S'APPLIQUE :

NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ : Quantité à déclarer, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Éthylèneglycol)

NUMÉRO UN : UN3082

GROUPE D'EMBALLAGE : III

ÉTIQUETTES REQUISES : Classe 9

POLLUANTS MARINS SELON DOT : Ce produit ne contient pas de polluants marins comme définis dans 49 CFR 171.8.

CLASSIFICATION IMDG DU CODE D'EXPÉDITION : Pas règlementé.

CLASSIFICATION CANADIENNE TDG : Pas règlementé.

### 15. Informations sur la réglementation

CERCLA SECTION 103 : Les déversements de ce produit dépassant les QR (quantités à rapporter) doivent être rapportés au National Response Center. La quantité à déclarer pour ce produit, basée sur la quantité à déclarer pour l'éthylèneglycol (maximum de 55 %) de 5 000 lb, est de 9 090 livres. De nombreux états ont des exigences de rapport de dégagement plus stricts. Le rapport des déversements requis sous les règlements fédéraux, d'état et locaux.

CLASSIFICATION DE DANGER SELON EPA SARA 311/312 : Santé aigue, santé chronique

SARA 313 DE EPA : Ce produit contient les produits chimiques suivants assujettis aux exigences de déclaration annuelles sur la libération sous le Titre III de SARA, Section 313 (40 CFR 372) :

Éthylèneglycol	107-21-1	45-55%
----------------	----------	--------

PROTECTION DE L'OZONE STRATOSPHERIQUE : Ce produit n'est pas connu de contenir ou d'avoir été fabriqué avec des substances qui appauvrissent l'ozone comme il est défini dans l'Appendice A de Sous-partie A de 40 CFR Partie 82.

PROPOSITION 65 DE CALIFORNIE : Ce produit contient les produits chimiques suivants qui sont réglementés en vertu de la Proposition 65 de la Californie :

Éthylèneglycol	107-21-1	45-55%	développement
----------------	----------	--------	---------------

INVENTAIRE EPA TSCA : Tous les composés de ce produit sont répertoriés dans l'Inventaire des substances chimiques toxiques de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou en sont exempts.

INVENTAIRE EUROPÉEN DES SUBSTANCES COMMERCIALES CHIMIQUES EXISTANTES (EINECS) : Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exempts.

AUSTRALIE : Tous les ingrédients de ce produit figurent dans l'Australian Inventory of Chemical Substances ou en



**Date de préparation : 5 août 2016**

sont exempts. Le sel de sodium de l'acide 2-éthylhexanoïque n'est pas répertorié dans l'inventaire des produits chimiques ; il s'agit par contre d'une réaction dérivée de la neutralisation de l'antigel et, par conséquent, en est exempté.

JAPON : Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la Japanese Existing and New Chemical Substances List (METI) ou en sont exempts.

CHINE : Tous les ingrédients de ce produit figurent sur l'Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC) ou en sont exempts.

CORÉE : Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la Korean Existing Chemicals List (KECL) ou en sont exempts.

PHILIPPINES : Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS) ou en sont exempts.

## 16. Autres informations

COTE NFPA - INCENDIE : 1 - SANTÉ : 2 - INSTABILITÉ : 0

Résumé de la révision : Section 1 : Nom et adresse du fabricant et du fournisseur - Numéros de téléphone d'urgence - Section 4 : Symptômes les plus importants. Section 15 : Proposition 65 de la Californie - Inventaires de produits chimiques

Date de préparation/révision de la FS : 5 août 2016

Cette FS s'adresse aux utilisateurs professionnels et aux manutentionnaires du produit en vrac. Les produits de consommation sont étiquetés en accord avec les réglementations sur la Loi fédérale des substances dangereuses.

Bien que Prestone Products Corporation croit que les données présentes ici sont factuelles et que les opinions exprimées sont celles d'experts qualifiés en ce qui concerne les résultats des tests entrepris, les données ne doivent pas être prises comme une garantie ou représentation pour lesquelles Prestone Products Corporation assume des responsabilités légales. Ils sont offerts seulement pour votre considération, investigation et vérification. Tout usage de ces données et renseignements doit être déterminé par l'utilisateur comme étant en accord avec les réglementations et lois fédérales, de l'état et locales en vigueur.